

Brexit : l'agriculture française joue gros

Les exportations agricoles et agroalimentaires françaises vers le Royaume-Uni, qui pèsent près de trois milliards d'euros d'excédents commerciaux, sont menacées par le Brexit.

Avec le Brexit, les exportations agricoles et agroalimentaires françaises vers le Royaume-Uni sont menacées. Elles pèsent près de cinq milliards d'euros. Sans accord, les Chambres d'agriculture ont évalué à 500 millions d'euros le coût du Brexit pour l'agroalimentaire hexagonal.

Un marché à 5 milliards d'euros

Deuxième fournisseur du Royaume-Uni, la France exporte outre-Manche pour près de cinq milliards d'euros de produits agricoles et agroalimentaires.

La balance commerciale hexagonale est largement favorable avec un solde net (produits alimentaires transformés et matières premières agricoles) de 2,9 milliards d'euros, en 2018, plus de 40 % de l'excédent agricole et agroalimentaire français (6,8 milliards d'euros). Principaux contributeurs : les vins et spiritueux (25 %), les pommes de terre (23 %), les produits laitiers (19 %), les céréales (16 %), la viande de porcs (9 %) et les oléagineux (5 %). Ces secteurs auraient à souffrir de la mise en place de droits de douane à partir de 2021.

Dix mois de négociation

Une période de transition (jusqu'au 31 décembre 2020) s'est ouverte depuis la sortie officielle du Royaume-Uni de l'Union européenne, le 31 janvier. Les pourparlers sur un accord commercial entre les deux parties doivent débuter en mars.

Mandaté par les 27 États membres, Michel Barnier, négociateur pour l'Union européenne, ne disposera que de dix mois pour conclure un accord ambitieux visant à éliminer les droits de douane et les quotas sur les biens échangés entre l'UE et le Royaume-Uni. Mais Bruxelles



a posé des conditions : Londres devra prévenir les distorsions de concurrence en respectant des normes communes en matière d'aides d'État, d'environnement ou de fiscalité. Mais le Premier ministre britannique, qui a déjà rejeté l'idée d'un renouvellement de la période de transition, a aussi déclaré qu'il n'était « pas nécessaire qu'un accord de libre-échange implique d'accepter les règles de l'UE en matière de concurrence, de subventions, de protection sociale, d'environnement... »

Les risques d'un « no deal »

Un « no deal » (absence d'accord) est possible à l'issue de la période de transition. Les relations entre l'UE et le Royaume-Uni seraient soumises aux règles de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et des droits de douane (10 à 30 %) s'appliqueraient aux échanges.

Sans accord, les Chambres d'agriculture (Apcv) ont évalué à 500 millions d'euros le coût du Brexit pour l'agroalimentaire hexagonal. « Des productions destinées aux Britanniques se reverseront sur le marché intracommunautaire et feront baisser les prix. Les produits laitiers français seraient les plus touchés », explique Thierry Pouch, responsable des études économiques à l'Apcv.

Parmi les régions pénalisées : les Hauts-de-France (-90 millions d'euros), Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Pays-de-la-Loire, Bourgogne et Bretagne (-34 millions d'euros, 10 % des exportations). La crainte des continentaux est également liée au niveau sanitaire des produits britanniques, à l'instar de la vache folle dans les années 90. L'Irlande du sud pourrait servir de plaque tournante pour des produits du Royaume-Uni à destination de l'Union européenne.

Lien article : <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/brexit-l-agriculture-francaise-joue-gros-6733644>

